

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Arrivée et départ

Nous ferons tout notre possible pour que votre chambre soit prête dans les meilleurs délais. Il faut cependant prévoir que cela ne sera réalisable qu'à partir de 16h. Merci de nous prévenir en cas d'une arrivée tardive (après 19h) ou d'une arrivée matinale. Les chambres doivent être impérativement libérées avant 10h. Horaire éventuellement modifiable sur demande et selon disponibilité.

Tarifs

Le service et la T.V.A. sont inclus dans les prix communiqués.

La taxe de séjour de 2.25 € / jour / adulte (à partir de 18 ans) est facturée en sus. Cette taxe est susceptible d'être réactualisée.

Devis

Un devis ne peut en aucun cas tenir lieu de confirmation de réservation. Le séjour et la disponibilité seront reconfirmés au moment de la réservation ferme. Une réservation ferme doit impérativement être assortie du versement d'arrhes.

Arrhes

D'après un usage constant de l'hôtellerie, pour être considérée comme ferme et définitive, **toute réservation s'accompagne d'un versement d'arrhes égal à :**

- 50 % du montant total du séjour.
- Le solde du séjour sera dû au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Les arrhes seront déduites en fin du séjour, si celui-ci a été entièrement rempli et respecté.

Pour toute réservation de groupe de plus de 10 personnes, le montant total du séjour sera dû dès la réservation. Toute annulation partielle ou totale, faite à moins de 65 jours entrainera le non remboursement du séjour total.

Annulation ou modification

Toute annulation et/ou modification devra être confirmée par écrit (courrier, fax, e-mail). Pour une annulation intervenant **plus de 30 jours avant l'arrivée prévue**, les arrhes versées à titre de garantie de réservation sont acquises à l'hôtel à titre de dédit selon les dispositions de l'article 1590 du code Civil.

Pour tout séjour annulé **moins de 30 jours avant l'arrivée prévue**, écourté, arrivée différée, diminution du nombre de chambres ou non-présentation, l'intégralité du séjour tel que prévu par la confirmation de réservation sera due (article 1590 du Code Civil).

Assurance annulation

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.

Souscrivez maintenant à l'assurance Mondial

Assistance

